

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Charlène MOUSSET
Laurent BESNARD
Isabelle FRETZ
Alexandre PHILISPART

Daphné PERROT
Patrick WALLET
Estelle LANCELOT
Hervé LAUREAU

Yannick CAILLET
Jocelyne COUSSEAU
Gilles BONIN
Laurent CHABRILLAT

Absents excusés :

Aurore PREAUD, pouvoir donné à Moïse Caron
Kelly CHEVALLIER, pouvoir donné à Yannick Caillet

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10. Elle a été levée à 22h10.
Afin de respecter les conditions sanitaires, le huis clos est demandé en début de séance

Secrétaire de séance : Charlène MOUSSET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. FINANCES :

1. Retour sur réunion "commission finances" du mardi 10 novembre 2020
2. Dépenses à fin octobre 2020
3. Prévisions à fin 2020
4. Appel à projets (fond de concours SNA)
5. DETR

II. DÉLIBÉRATIONS :

1. Vote de décisions modificatives après demandes de la perception
2. Vote de l'accord de mise en concurrence par le CDG27 de l'assurance statutaire des agents territoriaux
3. Vote de la participation financière du SIVOS de Douains et autorisation donnée à Mr le Maire de signer toutes conventions
4. Vote du droit définitif de préemption des commerces
5. Vote de la délocalisation de l'APC
6. Vote du budget prévisionnel des travaux de la nouvelle APC et de l'autorisation donnée à Mr le Maire de demander des subventions auprès des organismes officiels
7. Vote de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et la commune et de l'autorisation donnée à Mr le Maire de signer ladite convention
8. Vote de l'opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
9. Vote de l'opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale à la SNA
10. Vote de la dépense de créations de places de parkings face à Salle des fêtes
11. Vote du loyer de mise à disposition d'un local pour pédicure ou autre commerce

III. POINTS SUR LES COMMISSIONS :

1. Point employés(e)
2. Point travaux sur la commune :
3. Point commission Voirie :
4. Point école :
5. Point urbanisme :

IV. POINT ANIMATION :

1. Repas des séniors
2. Noël 2020
3. Vœux 2021
4. Rassemblement véhicules de juin 2021

V. QUESTIONS DIVERSES :

1. Planning des congés

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire, Moise CARON, procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter pour le CR du 13 octobre 2020.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
----------	---	--------------	---	--------	----

Ce CR est donc validé.

I. FINANCES :

1. Retour sur réunion "commission finances" du mardi 10 novembre 2020

Mme Mousset commente la situation des comptes arrêtés au 17/11/2020, qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	% du Budget
Recettes	1 074 236 €	+ 923 820 €	86%
Dépenses	1 074 236 €	- 753 695 €	70%
Résultat	-	+ 170 124 €	

INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	% du Budget
Recettes	480 463 €	+347 781 €	72%
Dépenses	480 463 €	- 341 716 €	71%
Résultat	-	+ 6 065 €	

Résultat total		+ 176 189 €	
----------------	--	-------------	--

À fin octobre, le % de réalisation budgété est de 10/12 soit 83 %. L'analyse des comptes montre une bonne gestion car les dépenses de chaque section sont en deçà de cette moyenne globalement.

La trésorerie est à + 175 K €, ce qui est une bonne situation. La clé USB, de Mr le Maire, pour la validation des paiements, ne fonctionnant pas actuellement, c'est Mr Yannick Caillet qui effectue ces diligences, le temps de résoudre ce problème technique.

Il faudra prévoir un RDV avec la perceptrice afin d'obtenir des explications sur l'affectation du résultat de 2019 qu'elle a préconisé.

Mr le Maire rappelle qu'il y a un manque de disponibilité de la perception, notamment depuis le regroupement des communes, et que plusieurs de ses mails sont restés sans réponse à ce jour.

2. Dépenses à fin octobre 2020

Les recettes et dépenses sont cohérentes avec le budget, cependant certains postes ne sont pas à la hauteur des estimations, compte tenu des nombreux événements annulés, suite à la crise sanitaire, qui ont eu un impact notamment sur la location de la salle des fêtes. Certains postes restent « neutres » comme la cantine, car il n'y a pas eu de recettes en mars et avril par exemple, mais pas de dépenses non plus.

Le problème avec les Ets Frélicot est toujours d'actualité (document manquant pour pouvoir circuler sur la route bloquant le paiement de la facture). Mr le Maire a demandé à plusieurs reprises à la perception, la possibilité de pouvoir faire un acompte, afin de payer une partie de la facture du tracteur, mais celles-ci sont restées sans réponse.

3. Prévisions à fin 2020

Il n'y a pas de grosses dépenses imprévues d'ici la fin de l'année.

La redevance de LA POSTE est de 1.000 € par mois, soit 12.000 € par an.

Taxe d'habitation : disparition au fur et à mesure pour les contribuables, l'État avait assuré aux communes de leur garantir 100 % des recettes de cette taxe, mais Mr le Maire s'interroge quant à la pérennité de cette mesure compte tenu de la conjoncture actuelle.

4. Appel à projets (fond de concours SNA)

Nous avons sollicité le fond de concours de la SNA pour le projet de délocalisation de l'APC (Agence Postale Communale) et du Bureau des Associations. Le projet s'élève à 35 K € hors devis de l'électricien. Nous avons donc fait une demande sur la base de 45 K€ de travaux. Le dossier est en cours d'instruction par la SNA.

5. DETR

En complément de la demande auprès de la SNA, il sera également sollicité la DETR (Département) afin d'obtenir une subvention sur ce projet.

II. DÉLIBÉRATIONS :

1. Vote de décisions modificatives après demandes de la perception

Conformément aux contrôles de cohérence effectués par la perception, des écritures de reclassement analytique (changement de chapitre et/ou de section), ont été effectuées sur le budget, sans impact sur le résultat, comme suit :

Écriture de régularisation	Compte	Chapitre	Montant
Recettes Fonctionnement	7788	042	- 187.00 €
Recettes Fonctionnement	7788	77	187.00 €
Recettes Fonctionnement	775	77	- 15 000.00 €
Recettes Fonctionnement	775	023	15 000.00 €
Recettes Investissement	775	021	- 15 000.00 €
Recettes Investissement	775	024	15 000.00 €

Les chapitres 023 et 021 servent de passerelle entre les 2 sections (fonctionnement et investissement).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

2. Vote de l'accord de mise en concurrence par le CDG27 de l'assurance statutaire des agents territoriaux

Il s'agit d'une assurance qui couvre différents risques liés au personnel, notamment les arrêts longue durée, les accidents de travail, ou encore le capital décès et les longues maladies. Notre assureur actuel est le CIGAC (filiale de GROUPAMA).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

3. Vote de la participation financière du SIVOS de Douains et autorisation donnée à Mr le Maire de signer toutes conventions

Deux familles extérieures à la commune ont des enfants dans notre école, il y a donc une participation financière du SIVOS de Douains pour les frais de scolarité qui s'élève à 1.472 € par enfant, auxquels peuvent s'ajouter les frais de cantine.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Il y a donc 2 conventions à signer avec les familles pour l'année scolaire :

- Une convention à 1.472 € ;
- Une convention à 1.675,39 € (1.472 € + 203,39 € de frais de cantine).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Mr le Maire rappelle qu'il y a une bonne entente avec les Maires des autres communes et que leur code de déontologie préconise qu'il n'y ait pas d'échanges d'enfants entre les communes sans accord préalable. Nous avons 4 élèves hors communes sur un total de 120 élèves.

4. Vote du droit définitif de préemption des commerces

La première délibération n'étant pas assez détaillée quant aux lieux qu'elle concernait, nous avons précisé le nom des rues concernées afin d'être en conformité avec la réglementation dans le domaine du droit de préemption des communes :

- Rue des Écoles
- Rue du Clos d'Ivry
- Rue Neuve

- Rue de la Cavée
- Route de Pacy (jusqu'à l'intersection de la côte de la Chesnaie)
- Route de Gaillon (jusqu'à l'intersection de la rue du Clos d'Ivry)
- Place Frélicot

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

5. Vote de la délocalisation de l'APC

Il nous faut avoir une délibération sur la délocalisation de l'APC dans le cadre de l'appel à fonds demandés à la SNA.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

5'. Ajout d'une nouvelle délibération

Mr le Maire souhaite également faire voter la délocalisation du Bureau des Associations, dans la partie de la Mairie qui sert aujourd'hui de vestiaire pour le Club de Foot, afin de bien dissocier les 2 délocalisations entre l'APC et le Bureau des Associations.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

5''. Vote de la délocalisation du Bureau des Associations

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

6. Vote du budget prévisionnel des travaux de la nouvelle APC et de l'autorisation donnée à Mr le Maire de demander des subventions auprès des organismes officiels

Il faudra prévoir de créer des codes articles dans les comptes afin de distinguer les travaux de l'APC de ceux du Bureau des Associations pour un meilleur suivi des dépenses et des demandes de subventions.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des travaux APC+ bureau des assoc. s'élève à 45 K € H.T (31.748 € de travaux + devis de l'électricien et du peintre en attente).

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

Autorisation donnée à Mr le Maire de demander des subventions auprès du département, de la région, de la SNA et tous autres organismes financeurs, pour ce projet.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

7. Vote de la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et la commune et de l'autorisation donnée à Mr le Maire de signer ladite convention

Il s'agit d'une mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la SNA et les communes. La procédure est la suivante :

- Réception des demandes par Mme Brigitte Mollet
- Si la demande est simple = envoi du dossier à la SNA pour traitement
- Si la demande est plus complexe ou comporte des spécificités = un point est fait avec Mr Yannick Caillet avant envoi à la SNA pour traitement

Mr le Maire précise que le Code de l'urbanisme n'est pas simple à gérer, notamment depuis le transfert des compétences de la DDE à la SNA.

Le coût de cette convention est d'environ 100 € à 150 € par demande de permis de construire, ce qui représente environ 4 K € à 5 K € au total pour la commune par an.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

8. Vote de l'opposition au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération

Report de la date de transfert automatique de la compétence PLU au 1er juillet 2021. La loi du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, reporte la date du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021 pour le transfert automatique de la compétence PLU.

Mr le Maire précise que beaucoup de Maires sont contre ce transfert car ils trouvent important de garder les compétences des personnes de terrain et ne pas passer en PLUI.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

9. Vote de l'opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale à la SNA

On rappelle que le Maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune. Mr le Maire souhaite garder ce pouvoir au sein de la commune.

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

10. Vote de la dépense de la création de places de parking face à Salle des fêtes

Mr Wallet précise que ces devis comprennent également le passage piétons devant l'école, les 2 places à côté du mur de la salle des fêtes, la signalisation du passage ainsi que des marquages en « T » sur le goudron en forme d'épis.

Les devis en cours sur la faisabilité du projet pour les 18 places à créer sont :

- Entreprise KANGOUROU : 4.279 € TTC, basée à Rouen
- LA SIGNALISATION ROUTIERE : 2.484,59 € TTC, basée à Évreux

C'est donc la signalisation routière qui est retenue pour effectuer les travaux

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	15
-----------------	----------	---------------------	----------	---------------	-----------

11. Vote du loyer de mise à disposition d'un local pour pédicure ou autre commerce.

N'ayant pas encore tous les éléments pour pouvoir statuer sur cette délibération, nous la reportons à un prochain conseil, en attente de plus de précisions.

III. POINTS SUR LES COMMISSIONS :

1. Point employés(e)

Administratif :

Mme Laetitia Loriol, employée de l'APC travaille également pour la Mairie en effectuant notamment les facturations pour la cantine. La proximité avec la Mairie après la délocalisation de l'APC, facilitera les échanges avec les services administratifs.

Elle va suivre une formation sur Excel, notamment pour le publipostage.

Mme Brigitte Mollet fait savoir à Mr le Maire qu'elle souhaiterait prendre sa retraite courant 2023.

Espaces verts :

Mr Patrick Wallet précise qu'il est très satisfait de l'apprenti qui travaille pour nous depuis un mois à raison de 20h par semaine. Il est dans l'équipe de Manu toute la matinée et passe son permis de conduire.

Il précise également que la végétalisation des cimetières est terminée.

L'agent communal France DESTINE est en arrêt pour 1 mois sans rémunération suite à son passage en conseil de discipline et face à ses très nombreux avertissements reçus entre 2014 et 2020. Il ne travaille plus pour Chambray (11h par semaine) depuis fin octobre.

École/garderie/cantine :

Mr Yannick Caillet nous informe qu'une nouvelle personne va intégrer l'équipe de l'école à partir du 1^{er} décembre 2020, notamment pour aider au niveau de la garderie et la bibliothèque.

Quid de la convention avec l'école ? Quid des couvertures sociales ? À approfondir lors de son arrivée.

Concernant la cantine, le nouveau self installé aux vacances de la Toussaint est fonctionnel et les repas ont été revus entre CONVIVIO et la commission école.

2. Point travaux sur la commune

Mr Patrick Wallet précise que les décorations de Noël seront installées courant de la semaine 48.

Quid des sapins de Noël pour la commune par le biais de l'Association JACADI qui fournit déjà des sapins à la coopérative de l'école ?

3. Point commission Voirie

Rue de la Chapelle : c'est le syndicat de voirie qui reprendra le suivi des travaux.

Rue de la Cavée : le revêtement goudron va se faire dans les prochains jours. La grille en haut de la Cavée va être changée pour une meilleure évacuation des eaux pluviales.

SIEGE : demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux existants d'électricité et de télécom, à réaliser en même temps que les travaux de voiries. La partie communale sera à voter pour le budget 2021.

Route de la Vallée Bance : pour la première tranche, l'enfouissement du réseau est prévu pour le 1^{er} semestre 2021.

4. Point école

Retour sur conseil du 09/11 avec la Directrice, les enseignants et les délégués des parents d'élèves :

- Problème avec l'alarme incendie qui ne s'entend pas de partout, il faudra prévoir d'en ajouter une ;
- Tableau défectueux de Mme Percebois à changer ;
- Tableau de Mme Jamet, la Directrice à nettoyer car il y a des traces dessus ;
- Quid de l'aide aux devoirs qui doit être mise en place par les délégués des parents d'élèves ?

5. Point urbanisme

Avancement St-Vincent : ce sont des parcelles indépendantes ; 2 permis de construire ont été déposés. Nous sommes toujours en attente du compte rendu du RDV avec le lotisseur et sur les 2.000 m² négociés pour l'aménagement d'aire de jeux pour les enfants.

IV. POINT ANIMATION :

1. Repas des séniors : reporté au printemps en raison de la crise sanitaire. Il a été décidé de leur offrir un ballotin de chocolats pour les fêtes de fin d'année. Les devis sont en cours.
2. Noël 2020 : commande de jouets : 2.367 € de devis, la livraison est prévue le 18/12/2020. Quid de la distribution des jouets aux enfants ? À voir sous le préau de l'ancienne Mairie ?
3. Vœux 2021 : nous avons prévu de faire les vœux le **SAMEDI 30 JANVIER 2021 à 11H30**
4. Rassemblement véhicules de juin 2021 : revoir la faisabilité du projet compte tenu de la crise sanitaire.

V. QUESTIONS DIVERSES :

1. Planning des congés : Il faut penser à envoyer nos dates de congés à Mme Christelle David, employée de mairie afin que Mr le Maire puisse mieux appréhender les RDV avec chacun d'entre nous.
2. Agenda 2021 : Mme Daphné Perrot nous précise qu'il est en cours de finalisation avant édition. Il faudra prévoir sa distribution.

La séance a été levée à 22h10.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le **mardi 15 décembre 2020 à 19h** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.